

Prénom / Nom :

Service :

Matricule :

Monsieur Cheveau

Directeur du CH Emile Durkheim

88000 Epinal

Epinal, le

Objet : demande de paiement des heures faites le 1<sup>er</sup> mai 2022

Monsieur le Directeur,

L'article L-621-9 du Code Général de la Fonction Publique en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mars 2022 stipule que « le 1<sup>er</sup> mai est un jour férié et chômé pour les agents publics, dans les conditions fixées aux articles L. 3133-4 et L. 3133-6 du code du travail. »

L'article L.3133-6 du code du travail stipule que « dans les établissements et services qui, en raison de la nature de leur activité, ne peuvent interrompre le travail, les salariés occupés le 1er mai ont droit, en plus du salaire correspondant au travail accompli, à une indemnité égale au montant de ce salaire. Cette indemnité est à la charge de l'employeur. »

Par ce courrier, je vous demande le paiement, conformément aux articles cités ci-dessus, des heures que j'ai travaillé le 1<sup>er</sup> mai 2022 selon le planning de service, c'est-à-dire les heures effectuées entre ....h.... et ....h.... inclus.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'expression de mes respectueuses salutations.

Signature